

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 801

2 avril 2008

### SOMMAIRE

|   |       |  |       |
|---|-------|--|-------|
| Anna Chromy Foundation Holding S.A.,<br>Société anonyme holding ..... | 38447 | Live S.à r.l. ....                                     | 38423 |
| Bâloise Fund Invest Advico .....                                      | 38446 | Lubrifiants (Luxembourg) S.A. ....                     | 38434 |
| BE4 S.à r.l. ....   | 38423 | Lubrifiants (Luxembourg) S.A. ....                     | 38446 |
| Cegelix S.A. ....   | 38446 | Lux-World Fund .....                                   | 38412 |
| Centrum Leto S.à r.l. ....  | 38405 | Mat & Kam GmbH .....                                   | 38424 |
| Coiffure Antonio S.à r.l. ....  | 38412 | Misys International S.A. ....                          | 38448 |
| Copia S.A. ....   | 38447 | MSR Luxoil S.A. ....                                   | 38439 |
| CSII Investissements S.A. ....  | 38404 | Ojaco S.à r.l. ....                                    | 38402 |
| De Agostini Finance S.A. ....   | 38420 | Orly Luxembourg S.A. ....                              | 38437 |
| Elemental Sàrl .....  | 38428 | Petroliana (Luxembourg) S.A. ....                      | 38434 |
| Energie Financement S.A. ....   | 38448 | Pharmacos S.A. ....                                    | 38405 |
| E.P.M. European Portfolio Management<br>S.à.r.l. ....                 | 38447 | Polma 1 S.A. ....                                      | 38421 |
| Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l.<br>.....                       | 38440 | Profico S.à.r.l. ....                                  | 38411 |
| Harsco Luxembourg S.à r.l. ....                                       | 38413 | Racel S.A. ....  | 38424 |
| Harvest Clo II S.A. ....  | 38448 | Racel S.A. ....  | 38424 |
| Holding Business International S.A. ....                              | 38404 | Red & Black Topco 2 S.à.r.l. ....                      | 38437 |
| Holding Business International S.A. ....                              | 38411 | Russian Mortgage Backed Securities<br>2006-1 S.A. .... | 38447 |
| Infomail S.A. ....  | 38413 | Trading (Luxembourg) S.A. ....                         | 38439 |
| International Chemical Investments S.à r.l.<br>.....                  | 38424 | Translink Mergers & Acquisitions S.à r.l.<br>.....     | 38420 |
| Investissement International Immobilier<br>SA .....                   | 38412 | Transport Poncelet S. à r.l. ....                      | 38427 |
| Jomar S.à r.l. ....   | 38404 | Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l.<br>.....     | 38439 |
| Koryo International S.A. ....   | 38411 | Valpi S.A. ....  | 38440 |
|   |       | Worldstar Investments S.à r.l. ....                    | 38434 |

**Ojaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 111.694.

L'an deux mille huit, le dix-neuf février,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. F, H & F S.A., une société anonyme de droit français, au capital de 40.000,- euros, avec siège social au 24, avenue Matignon, F-75008 Paris (France), inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 378 156 319, ici représentée par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détentrice de soixante-neuf mille huit cent treize (69.813) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

2. Henri Fiszer, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 61, rue Manin, F-75019 Paris (France), ici représenté par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détenteur de six mille cinq (6.005) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

3. Maurice Friedrich, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 68, rue Lhomond, F-75008 Paris (France), ici représenté par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détenteur de six mille (6.000) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

4. François Heilbronn, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 60, avenue Breteuil, F-75007 Paris (France), ici représenté par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détenteur de six mille (6.000) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

5. FINANCE GESTION INVESTISSEMENT S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, au capital de 1.900.000 euros, avec siège social au 61, boulevard Lazare Carnot, F-31000 Toulouse (France), inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Toulouse sous le numéro 433734142, N<sup>o</sup> de Gestion 2000 B 2368, ici représentée par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détentrice de quatre-vingt-neuf mille quatre cent onze (89.411) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

6. ANCAPA GmbH, une société à responsabilité limitée de droit suisse, avec siège social à Baarerstrasse 95, CH-6301 Zug (Suisse), inscrite au Registre de commerce du Canton Zug sous le numéro CH-170.4.006.023-8, ici représentée par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détentrice de soixante-dix-neuf mille cent trente-huit (79.138) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.,

7. SOCIETE DES CADRES EIS S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.693, ici représentée par M<sup>e</sup> Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, détentrice de cent trente-six mille sept cent quatre-vingt-sept (136.787) parts sociales dans la société OJACO S.à r.l.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter:

I) Qu'ils sont les associés de la société à responsabilité limitée OJACO S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.694, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 325 du 14 février 2006 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2767 du 30 novembre 2007.

II) Que le capital social est fixé quatre millions sept cent trente-trois mille cinq cent quarante euros (EUR 4.733.540,-) représenté par quatre cent soixante-treize mille trois cent cinquante-quatre (473.354) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, dont quatre-vingt mille deux cents (80.200) parts sociales rachetées par OJACO S.à r.l. ne disposent pas de droit de vote.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

1. Décision de ratifier l'évaluation des parts sociales d'OJACO S.à r.l. faite par le Conseil de gérance en date du 14 février 2008 et le rachat de cinq mille (5.000) parts sociales de OJACO S.à r.l. détenues par F, H & F S.A., soit pour un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) payable en espèces avec effet au 14 février 2008.

2. Décision de réduire le capital social à concurrence d'un montant de sept cent soixante-quatre mille quatre cents euros (EUR 764.400,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent trente-trois mille cinq cent quarante euros (EUR 4.733.540,-) à trois millions neuf cent soixante-neuf mille cent quarante euros (EUR 3.969.140,-) par l'annulation de soixante-seize mille quatre cent quarante (76.440) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune actuellement détenues par OJACO S.à r.l. (par conséquent OJACO S.à r.l. garde trois mille sept cent soixante (3.760) parts sociales en portefeuille jusqu'à ce qu'une décision quant au sort de ces actions soit prise).

3. Décision d'attribuer le montant de la réduction de capital ainsi obtenu à la réserve libre, soit le montant de sept cent soixante-quatre mille quatre cents euros (EUR 764.400,-).

4. Décision de chaque associé de renoncer à son droit de préemption et à la procédure tels que décrits à l'article 24 des statuts de OJACO S.à r.l. dans le contexte du rachat d'actions ci-dessus.

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de OJACO S.à r.l., afin de refléter la réduction du capital.

IV) Ces faits exposés, les associés prénommés, représentant l'intégralité du capital social, requièrent le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident de ratifier l'évaluation des parts sociales d'OJACO S.à r.l. faite par le Conseil de gérance en date du 14 février 2008 et le rachat de cinq mille (5.000) parts sociales de OJACO S.à r.l. détenues par F, H & F S.A., soit pour un montant de deux cent mille euros (EUR 200.000,-) payable en espèces avec effet au 14 février 2008.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence d'un montant de sept cent soixante-quatre mille quatre cents euros (EUR 764.400,-) pour le porter de son montant actuel de quatre millions sept cent trente-trois mille cinq cent quarante euros (EUR 4.733.540,-) à trois millions neuf cent soixante-neuf mille cent quarante euros (EUR 3.969.140,-) par l'annulation de soixante-seize mille quatre cent quarante (76.440) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, actuellement détenues par OJACO S.à r.l. (par conséquent OJACO S.à r.l. garde trois mille sept cent soixante (3.760) parts sociales en portefeuille jusqu'à ce qu'une décision quant au sort de ces actions soit prise).

#### *Troisième résolution*

Les associés décident d'attribuer le montant de la réduction de capital ainsi obtenu à la réserve libre, soit le montant de sept cent soixante-quatre mille quatre cents euros (EUR 764.400,-).

#### *Quatrième résolution*

Chaque associé décide de renoncer à son droit de préemption et à la procédure tels que décrits à l'article 24 des statuts de OJACO S.à r.l. dans le contexte du rachat d'actions ci-dessus.

#### *Cinquième résolution*

Les associés décident de modifier le premier paragraphe l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8. Capital social.** Le capital social est fixé à trois millions neuf cent soixante-neuf mille cent quarante euros (EUR 3.969.140,-) représenté par trois cent quatre-vingt-seize mille neuf cent quatorze (396.914) parts d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.»

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.400,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, Relation: LAC/2008/7810. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008035317/212/108.

(080037484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Holding Business International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 29.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034430/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04269. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**CSII Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 64.254.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

*Banque domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2008034432/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 2008, réf. LSO-CO00705. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Jomar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts.  
R.C.S. Luxembourg B 128.393.

*Cession de parts sociales*

Entre les soussignés:

1) M. Marc Risch, né le 4 juillet 1967 à Esch-sur-Alzette, agent immobilier, demeurant à L-4989 Sanem, 13, rue Albert Simon,

d'une part et

2) la société MEDICI s.a., matricule n° 2004 2208 168, au siège social sis à L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette, ici représentée par son administrateur Monsieur Sandro Pica,

il a été convenu ce qui suit:

Monsieur Marc Risch, préqualifié, nommé d'une part, cède par la présente à la société MEDICI s.a., préqualifié(e), nommé(e) d'autre part, qui accepte, cent quatre (104) parts sociales de 125 euros chacune de la société JOMAR Sàrl, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-4303 Esch-sur-Alzette, 26, rue des Remparts et ce moyennant le prix symbolique de 1,- euro (un euro), dont valable quittance est accordée au cessionnaire.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et il en aura la jouissance également à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Fait en double exemplaire, à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

MEDICI s.a.

*Le cessionnaire*

M. Risch

*Le cédant*

Référence de publication: 2008034709/4809/28.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08229. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Pharmacos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.153.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008034433/565/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01328. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Centrum Leto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.804.

**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the first day of February

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CENTRUM DEVELOPMENT S. à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register under the number B 105.723, here represented by Ms Leonie Marder with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, by virtue of a proxy given on January 30th, 2008.

The said proxy, after having been signed *in* varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises, in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may in particular, directly or indirectly, acquire, transfer, administer, exploit or manage real estate or real estate rights of whatever kind in whatever country or location.

The corporation may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risk.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name CENTRUM LETO S. à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the sole partner or of the general meeting of partners.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand euro (25,000.-EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of twenty-five euro (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100%) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** The company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the persons claiming the ownership will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 10.** Corporate shares are transferred to third parties after a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The board of managers shall meet upon call by any of the managers.

Written or oral notice of any meeting of the board of managers must be given to the other managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. If only two managers are appointed, resolution shall be adopted by unanimity.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by email, telefax, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by at least two managers.

The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest.

When only one manager is appointed, he is vested with all the powers of the board of managers.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the sole shareholder or to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The company shall be bound by the signature of its single manager or in case of plurality of managers by the joint signature of at least two managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription - Payment*

CENTRUM DEVELOPMENT S. à r.l., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of twenty-five thousand euro (25,000.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Transitory provision*

The first business year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2008.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (1,800.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following Managers:
  - Mr Bart Zech, lawyer, born in Putten (Netherlands) on September 5th 1969, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Ms Leonie Marder, lawyer, born in Brussels (Belgium) on June 11, 1981, and professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Mrs Nathalie Boissonnas, manager, born in Neuilly-Sur-Seine (France - 92) on August 6, 1969, with professional address at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.
  - Mr Nicolas Billaud, manager, born in Les Sables-D'Olonne (France - 85) on June 9, 1965, with professional address at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France;
- 2) The address of the corporation is fixed at L-1417 Luxembourg, 4 rue Dicks.

### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CENTRUM DEVELOPMENT S. à r.l., une société de droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce sous le numéro B 105.723, ici représentée par Mademoiselle Leonie Marder, juriste, demeurant à Luxembourg, 12, rue Léon Thyges, L-2636 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 janvier 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises, dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, le pays ou la localisation de ces biens ou droits.

La société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investisseurs en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle considérera utiles pour l'accomplissement de ses objectifs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: CENTRUM LETO S. à r.l.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être créé par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts, approuvée par l'associé unique ou à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social conformément aux dispositions de l'article 14.

Toutefois, le Conseil de Gérance est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Si la propriété de la part sociale est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur la part sociale devront désigner un mandataire unique pour présenter la part sociale à l'égard de la Société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 10.** Les parts sociales ne sont transmises à des tiers à la Société qu'après une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** Le conseil de gérance se réunira sur demande de l'un quelconque des gérants.

Une convocation écrite ou orale à la réunion doit être donnée aux autres gérants.

Chaque gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. S'il n'y a que deux gérants, les décisions sont prises à l'unanimité.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par e-mail, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance doivent être signés par au moins deux gérants.

Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Si un seul gérant est nommé, il exerce les pouvoirs du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La société est engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins deux gérants.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

CENTRUM DEVELOPMENT S. à r.l., précitée, la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800.-EUR).

#### *Décision de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:
  - Monsieur Bart Zech, juriste, né à Putten (Pays-Bas) le 5 septembre 1969, avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Mademoiselle Leonie Marder, juriste, née à Bruxelles (Belgique) le 11 juin 1981, demeurant professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;
  - Monsieur Nicolas Billaud, manager, né à Les Sables-D'Olonne (France - 85), le 9 juin 1965, avec adresse professionnelle au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France;
  - Madame Nathalie Boissonnas, manager, née à Neuilly-Sur-Seine (France - 92), le 6 août 1969, avec adresse professionnelle au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Marder, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008. LAC/2008/5588. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035176/5770/310.

(080037536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

---

**Holding Business International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 29.787.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034435/553/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04268. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Profico S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5213 Sandweiler, 22A, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 76.841.

Le bilan clôturé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008034436/1887/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01753. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Koryo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.690.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 29 octobre 2007*

1. La société à responsabilité limitée A.M.S. ADMINISTRATIVE AND MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A.. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Eric Magrini administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
5. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
6. Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Monsieur Eric Magrini a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 14 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *KORYO INTERNATIONAL S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008035054/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2008, réf. LSO-CN07189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

---

**Coiffure Antonio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4010 Esch-sur-Alzette, 12, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 70.022.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Pour *COIFFURE ANTONIO SARL*

Signature

Référence de publication: 2008034438/1058/14.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2008, réf. LSO-CN00327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Investissement International Immobilier SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 28.317.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008034439/1321/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00444. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Lux-World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 48.864.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 18 février 2008.

Pour la société

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2008034450/236/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04220. - Reçu 0,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Infomail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 60.600.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

Signatures

*Les administrateurs délégués*

Référence de publication: 2008034440/1196/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08485. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Harsco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 104.400,00.**

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.  
R.C.S. Luxembourg B 132.255.

In the year two thousand eight, the eighteenth day of February,

before M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HARSCO LUXEMBOURG S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 100, rue de Volmerange, L -3593 Dudelange, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 132.255 (the Company). The Company has been incorporated on September 24, 2007 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> - 2508 of November 6, 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been for the last time amended on December 5, 2007 pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

hereby represented by Mr Aldric Grosjean, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 February 2008, and

2. HARSCO SURREY LIMITED, a company organised under the laws of the England and Wales, having its registered office at Harsco House, Regent Park, 299 Kingston Road, Leatherhead, Surrey, KT22 7SG, United Kingdom, with registration number 06344261,

hereby represented by Mr Aldric Grosjean, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 February 2008,

The appearing parties referred to under items 1. and 2. above are the current shareholders of the Company and are hereafter referred to as the Shareholders.

The proxies from the Shareholders, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 104,400.- (one hundred four thousand four hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro), represented by 700,000 (seven hundred thousand) Class A Shares and 300,000 (three hundred thousand) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, to EUR 204,400.- (two hundred four thousand four hundred Euro), by way of the issue of 730,800 (seven hundred thirty thousand eight hundred) new Class A Shares and 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred) new Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above.

4. Acknowledgment that as a consequence of the payment specified under item 3. above, the Company has acquired 700,000 (seven hundred thousand) Class A Shares and 300,000 (three hundred thousand) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, in its own share capital.

5. Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 204,400.- (two hundred four thousand four hundred Euro), represented by 1,430,800 (one million four hundred thirty thousand eight hundred) Class A Shares and 613,200 (six hundred thirteen thousand two hundred) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, to EUR 104,400.- (one hundred four thousand four hundred Euro), represented by 730,800.- (seven hundred thirty thousand eight hundred) Class A Shares and 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, by way of the cancellation of 700,000 (seven hundred thousand) Class A Shares and 300,000 (three hundred thousand) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, held by the Company in its share capital subsequent to the contributions by HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED and HARSCO SURREY LIMITED of all their assets and liabilities.

6. Subsequent amendment to article eight of the Articles in order to reflect the changes adopted under item 2., item 3. and item 5. above.

7. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS & LOEFF to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

8. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 104,400.- (one hundred four thousand four hundred Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro), represented by 700,000 (seven hundred thousand) Class A Shares and 300,000 (three hundred thousand) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, to EUR 204,400.- (two hundred four thousand four hundred Euro), by way of the issue of 730,800 (seven hundred thirty thousand eight hundred) new Class A Shares and 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred) new Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each.

*Third resolution*

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

*Subscription - payment*

HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, represented as stated above, declares to subscribe to 730,800 (seven hundred thirty thousand eight hundred) new Class A Shares, having a par value of EUR 0,10 (ten cent) each, and to fully pay up such shares by a contribution in kind having an aggregate net value of EUR 492,420,738 (four hundred ninety-two million four hundred twenty thousand seven hundred thirty-eight Euro) consisting of all the assets and liabilities generally whatsoever and without exception held by HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED as of the date hereof as described (without limitation) in the attached balance sheet (the GIBCO Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the GIBCO Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate net value of EUR 492,420,738.- (four hundred ninety-two million four hundred twenty thousand seven hundred thirty-eight Euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 73,080.- (seventy three thousand eighty Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 492,347,658.- (four hundred ninety-two million three hundred forty-seven thousand six hundred fifty-eight Euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the GIBCO Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED dated 18 February 2008 and signed for approval by the management of HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, which shows that the aggregate net value of the GIBCO Assets and Liabilities contributed to the Company is worth at least EUR 492,420,738 (four hundred ninety-two million four hundred twenty thousand seven hundred thirty-eight Euro).

The value of the contribution of the GIBCO Assets and Liabilities has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 18 February 2008 issued by the management of HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED and the Company in respect of the GIBCO Assets and Liabilities which state in essence:

«1. the assets and liabilities (the GIBCO Assets and Liabilities) contributed by HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED to the Company are shown on the attached balance sheet as per 18 February 2008;

2. the contribution of the GIBCO Assets and Liabilities to the Company is governed by and subject to the terms of a contribution agreement dated as of 18 February 2008 by and between HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED and the Company;

3. based on generally accepted accountancy principles the aggregate net value of the GIBCO Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is at least EUR 492,420,738 (four hundred ninety-two million four hundred twenty thousand seven hundred thirty-eight Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

4. the GIBCO Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and

5. all formalities to transfer the legal ownership of the GIBCO Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED.»

Immediately after the subscription and payment in kind by HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED as stated above has taken place, HARSCO SURREY LIMITED, represented as stated above, declares to subscribe to 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred) new Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind having an aggregate net value of EUR 1,388,884,558 (one billion three hundred eighty-eight million eight hundred eighty-four thousand five hundred fifty-eight Euro) consisting of all the assets and liabilities generally whatsoever and without exception held by HARSCO SURREY LIMITED as of the date hereof as described (without limitation) in the attached balance sheet (the HARSCO SURREY Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the HARSCO SURREY Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate net value of EUR 1,388,885,438 (one billion three hundred eighty-eight million eight hundred eighty-five thousand four hundred thirty-eight Euro) is to be allocated as follows:

(i) an amount of EUR 31,320.- (thirty-one thousand three hundred twenty Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of EUR 1,388,854,118.- (one billion three hundred eighty-eight million eight hundred fifty-four thousand one hundred eighteen Euro) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the HARSCO SURREY Assets and Liabilities to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of HARSCO SURREY LIMITED dated 18 February 2008 and signed for approval by the management of HARSCO SURREY LIMITED, which shows that the aggregate net value of the HARSCO SURREY Assets and Liabilities contributed to the Company is at least EUR 1,388,885,438 (one billion three hundred eighty-eight million eight hundred eighty-five thousand four hundred thirty-eight Euro).

The value of the contribution of the HARSCO SURREY Assets and Liabilities has been certified to the undersigned notary by a certificate dated 18 February 2008 issued by the management of HARSCO SURREY and the Company in respect of the HARSCO SURREY Assets and Liabilities which state in essence that:

«1. the assets and liabilities (the HARSCO SURREY Assets and Liabilities ) contributed by HARSCO SURREY to the Company are shown on the attached balance sheet as per 18 February 2008;

2. the contribution of the HARSCO SURREY Assets and Liabilities to the Company is governed by and subject to the terms of a contribution agreement dated as of 18 February 2008 by and between HARSCO SURREY and the Company;

3. based on generally accepted accountancy principles the aggregate net value of the HARSCO SURREY Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is at least at EUR 1,388,885,438 (one billion three hundred eighty-eight million eight hundred eighty-five thousand four hundred thirty-eight Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

4. the HARSCO SURREY Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by HARSCO SURREY Limited and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

5. all formalities to transfer the legal ownership of the HARSCO SURREY Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of HARSCO SURREY LIMITED.»

A copy of the above documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Further to the increase in share capital, the Meeting resolves to take unanimously the following resolutions:

*Fourth resolution*

The Meeting acknowledges that as a consequence of the payment specified under the third resolution above, the Company has acquired 700,000 (seven hundred thousand) Class A Shares and 300,000 (three hundred thousand) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, in its own share capital.

*Fifth resolution*

The Meeting resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from EUR 204,400 (two hundred four thousand four hundred Euro), represented by 1,430,800 (one million four hundred thirty thousand eight hundred) Class A Shares and 613,200 (six hundred thirteen thousand two hundred) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, to EUR 104,400.- (one hundred four thousand four hundred Euro), represented by 730,800 (seven hundred thirty thousand eight hundred) Class A Shares and 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0,10 (ten cent) each, by way of the cancellation of 700,000 (seven hundred thousand) Class A Shares and 300,000 (three hundred thousand) Class B Shares, having a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each, held by the Company in its share capital subsequent to the contributions by HARSCO (GIBRALTAR)HOLDING LIMITED and HARSCO SURREY LIMITED of all their assets and liabilities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase and decrease in capital, as follows:

|  |                        |  |
|--|------------------------|--|
| HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED . . . . . | 730,800 Class A Shares |  |
| HARSCO SURREY LIMITED . . . . .              | 313,200 Class B Shares |  |
| Total: . . . . .                             | 1,044,000 shares       |  |

*Sixth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article eight of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

«The Company's capital is set at 104,400.- (one hundred four thousand four hundred Euro), represented by 730,800 (seven hundred thirty thousand eight hundred) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each and by 313,200 (three hundred thirteen thousand two hundred) class B shares with a nominal value of EUR 0.10 (ten cent) each (the «Class B Shares») and together with the Class A Shares, the «Shares»).»

*Seventh resolution*

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of LOYENS & LOEFF to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand five hundred Euro (EUR 7,500.-).

*Capital Duty exemption*

Insofar as the contribution in kind consists of all the assets and liabilities of HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, a company incorporated in the European Union and of HARSCO SURREY LIMITED, a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-huit février,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de HARSCO LUXEMBOURG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 100, rue de Volmerange, L-3593 Dudelange, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.255 (la Société). La Société a été constituée le 24 septembre 2007, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à

Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N<sup>o</sup> - 2508 du 6 novembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 5 décembre 2007, suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar,

ici représentée par M<sup>e</sup> Aldric Grosjean, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2008, et

2. HARSCO SURREY LIMITED, une société organisée selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à Harsco House, Regent Park, 299 Kingston Road, Leatherhead, Surrey, KT22 7SG, Royaume-Uni, avec numéro d'immatriculation 06344261,

ici représentée par M<sup>e</sup> Aldric Grosjean, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 février 2008,

Les parties comparantes désignées aux points 1. et 2. ci-dessus sont les associés actuels de la Société et sont désignés ci-après les Associés.

Les procurations des Associés, après avoir été signées ne varient par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 104.400,- (cent quatre mille quatre cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté 700.000 (sept cent mille) Parts Sociales de Classe A et 300.000 (trois cent mille) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, à EUR 204.400,- (deux cent quatre mille quatre cents euros), par l'émission de 730.800 (sept cent trente mille huit cents) nouvelles Parts Sociales de Classe A et 313.200,- (trois cent treize mille deux cents) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune.

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus.

4. Constatation qu'en conséquence du paiement mentionné au point 3. ci-dessus, la Société a acquis 700.000 (sept cent mille) Parts Sociales de Classe A et 300.000 (trois cent mille) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, dans son propre capital social.

5. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 204.400,- (deux cent quatre mille quatre cents euros) représenté par 1.430.800 (un million quatre cent trente mille huit cents) Parts Sociales de Classe A et 613.200 (six cent treize mille deux cents) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, à EUR 104.400,- (cent quatre mille quatre cents euros), représenté par 730.800 (sept cent trente mille huit cents) Parts Sociales de Classe A et 313.200 (trois cent treize mille deux cents) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, par l'annulation de 700.000 (sept cent mille) Parts Sociales de Classe A et 300.000 (trois cent mille) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, détenues par la Société dans son capital social suite aux apports par HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED et HARSCO SURREY LIMITED de tous leurs actifs et passifs.

6. Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter les changements adoptés au point 2., point 3. et point 5. ci-dessus.

7. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de LOYENS & LOEFF afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

8. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 104.400,- (cent quatre mille quatre cents euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 100.000,- (cent mille euros), représenté 700.000 (sept cent mille) Parts Sociales de Classe A et 300.000 (trois cent mille) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, à EUR 204.400,- (deux cent quatre mille quatre cents euros), par l'émission de 730.800 (sept cent trente mille huit cents) nouvelles Parts Sociales de Classe A et 313.200 (trois cent treize mille deux cents) nouvelles Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et les paiements de l'augmentation de capital social comme suit:

##### *Souscription - paiement*

HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 730.800 (sept cent trente mille huit cents) nouvelles Parts Sociales de Classe A, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature d'une valeur nette totale de EUR 492.420.738,- (quatre cent quatre-vingt-douze millions quatre cent vingt mille sept cent trente-huit euros) se composant de tous les actifs et passifs quels qu'ils soient en général et sans exception détenus par HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED en date des présentes résolutions tel que décrits (mais sans limitation) dans le bilan ci-joint (les Actifs et Passifs GIBCO).

L'apport en nature des Actifs et Passifs GIBCO à la Société, d'une valeur nette totale de EUR 492.420.738,- (quatre cent quatre-vingt-douze millions quatre cent vingt mille sept cent trente-huit euros) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 73.080,- (soixante-treize mille quatre-vingt euros) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) un montant de EUR 492.347.658,- (quatre cent quatre-vingt-douze millions trois cent quarante-sept mille six cent cinquante-huit euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs GIBCO à la Société est documentée, entre autres, par un bilan de HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED daté du 18 février 2008 et signé pour accord par la direction de HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, qui montre que la valeur nette totale des Actifs et Passifs Gibco apportés à la Société est d'au moins EUR 492.420.738,- (quatre cent quatre-vingt-douze millions quatre cent vingt mille sept cent trente-huit euros).

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs GIBCO a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 18 février 2008 émis par la direction de HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED et la Société en ce qui concerne les Actifs et Passifs GIBCO qui déclare essentiellement:

«1. Les actifs et passifs (les Actifs et Passifs GIBCO) apportés par HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED à la Société sont indiqués sur le bilan au 18 février 2008 annexé;

2. l'apport des Actifs et Passifs GIBCO à la Société est régi et soumis aux termes d'un contrat d'apport daté du 18 février 2008 conclu par et entre HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED et la Société;

3. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs GIBCO apportés à la Société d'après le bilan annexé est évaluée à au moins EUR 492.420.738 (quatre cent quatre-vingt-douze millions quatre cent vingt mille sept cent trente-huit euros) et depuis la date du bilan aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société;

4. les Actifs et Passifs GIBCO apportés à la Société sont librement cessibles par HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED et ne sont soumis à aucune restriction ou nantissement ou droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

5. toutes les formalités afin de transférer la détention des Actifs et Passifs Gibco apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la direction de HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED.»

Immédiatement après la souscription et le paiement en nature par HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED mentionnée ci-dessus, HARSCO SURREY LIMITED, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 313.200 (trois cent treize mille deux cents) nouvelles Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune et de les libérer entièrement par un apport en nature se composant de tous les actifs et passifs ayant une valeur nette totale de EUR 1.388.884.558,- (un milliard trois cent quatre-vingt-huit million huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante-huit euros) quels qu'ils soient en général et sans exception détenus par HARSCO SURREY LIMITED en date des présentes résolutions tel que décrits (mais sans limitation) dans le bilan annexé (les Actifs et Passifs HARSCO SURREY).

L'apport en nature des Actifs et Passifs HARSCO SURREY à la Société, d'une valeur nette totale de EUR 1.388.884.558,- (un milliard trois cent quatre-vingt-huit million huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante-huit euros) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de EUR 31.320,- (trente et un mille trois cent vingt euros) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

(ii) un montant de EUR 1.388.853.238,- (un milliard trois cent quatre-vingt-huit million huit cent cinquante trois mille deux cent trente-huit euros) sera affecté à la réserve prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs HARSCO SURREY à la Société est documentée, entre autres, par un bilan de HARSCO SURREY LIMITED daté du 18 février et signé pour accord par la direction de HARSCO SURREY LIMITED, qui montre que la valeur nette totale des Actifs et Passifs HARSCO SURREY apportés à la Société est d'au moins EUR 1.388.884.558,- (un milliard trois cent quatre-vingt-huit million huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante-huit euros).

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs HARSCO SURREY a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 18 février 2008 émis par la direction de HARSCO SURREY LIMITED et la Société en ce qui concerne les Actifs et Passifs HARSCO SURREY qui établit essentiellement:

«1. Les actifs et passifs (les Actifs et Passifs HARSCO SURREY) apportés par HARSCO SURREY LIMITED à la Société sont indiqués sur le bilan au 18 février 2008 ci-joint;

2. l'apport des ACTIFS ET PASSIFS HARSCO SURREY à la Société est régi et soumis aux termes d'un contrat d'apport daté du 18 février 2008 conclu par et entre HARSCO SURREY LIMITED et la Société;

3. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette totale des Actifs et Passifs HARSCO SURREY apportés à la Société d'après le bilan annexé est évaluée à au moins EUR 1.388.884.558,- (un milliard trois cent quatre-vingt-huit million huit cent quatre-vingt-quatre mille cinq cent cinquante-huit euros) et depuis la date du bilan aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société;

4. les Actifs et Passifs HARSCO SURREY apportés à la Société sont librement cessibles par HARSCO SURREY LIMITED et ne sont soumis à aucune restriction ou nantissement ou droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;

5. toutes les formalités afin de transférer la détention des Actifs et Passifs HARSCO SURREY apportés à la Société ont été ou seront accomplies par la direction de HARSCO SURREY LIMITED.»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

A la suite de l'augmentation du capital social, l'Assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée constate qu'en conséquence du paiement indiqué à la troisième résolution ci-dessus, la Société a acquis 700.000 (sept cent mille) Parts Sociales de Classe A et 300.000 (trois cent mille) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) dans son propre capital social.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 100.000,- (cent mille euros) afin de porter le capital social de la Société de EUR 204.400,- (deux cent quatre mille quatre cents euros) représenté par 1.430.800 (un million quatre cent trente mille huit cents) Parts Sociales de Classe A et 613.200 (six cent treize mille deux cents) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, à EUR 104.400,- (cent quatre mille quatre cents euros), représenté par 730.800 (sept cent trente mille huit cents) Parts Sociales de Classe A et 313.200 (trois cent treize mille deux cents) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, par l'annulation de 700.000 (sept cent mille) Parts Sociales de Classe A et 300.000 (trois cent mille) Parts Sociales de Classe B, ayant une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune, détenues par la Société dans son capital social suite aux apports par HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED et HARSCO SURREY LIMITED de tous leurs actifs et passifs.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation et la réduction de capital, le suivant:

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED . . . . . | 730.800 Parts Sociales Classe A |
| HARSCO SURREY LIMITED . . . . .              | 313.200 Parts Sociales Classe B |
| Total: . . . . .                             | 1.044.000 Parts Sociales        |

#### *Sixième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 104.400,- (cent quatre mille quatre cents euros) représenté par 730.800 (sept cent trente mille huit cents) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») d'une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune et par 313.200 (trois cent treize mille deux cents) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 0,10 (dix centimes d'euro) chacune (les «Parts Sociales de Classe B») (et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A les «Parts Sociales»).»

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de LOYENS & LOEFF afin de procéder

pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société et de s'occuper de toutes les formalités afférentes (en ce compris, pour éviter le moindre doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à sept mille cinq cents euros (EUR 7.500,-).

*Exonération du droit d'apport*

Puisque l'apport en nature se compose de l'ensemble des actifs et passifs de HARSCO (GIBRALTAR) HOLDING LIMITED, une société constituée dans l'Union Européenne et de HARSCO SURREY LIMITED, une société constituée dans l'Union Européenne, à une autre société constituée dans l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes mentionnées ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: A. Grosjean, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, LAC/2008/8513. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008035281/5770/404.

(080037206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**De Agostini Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.252.

Le bilan au 31 août 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008034444/7663/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00546. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080035923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Translink Mergers & Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.890.

L'an deux mil huit, le dix-neuf février.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Roland Schucht, directeur de société, demeurant à alte Landstrasse 39, 8700 Küsnacht, Suisse,

ici représenté par Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 1<sup>er</sup> février 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que suite à une cession de parts datée du 2 août 2007, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, il est le seul et unique associé actuel de la société à

responsabilité limitée TRANSLINK MERGERS & ACQUISITIONS, S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 27 avril 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1050 du 22 novembre 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 160 du 22 février 2005.

Ladite cession de parts, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'accepter conformément à l'article 9 des statuts la cession de parts sociales ci-avant documentée.

*Deuxième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 4.500 (quatre mille cinq cents) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, Relation: LAC/2008/7598. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034487/242/41.

(080036710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Polma 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 115.941.

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of February.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of POLMA 1 S.A., a société anonyme having its registered office in L-2636 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, incorporated by a notarial deed on April 24, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1297 of July 5, 2006, the articles of incorporation of which were not amended since.

The meeting was opened with Mr Olivier Lansac, employee, with professional address in Capellen, in the chair.

The chairman appointed as secretary Mrs Solange Wolter, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled ne varietur by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

*Agenda:*

1.- Amendment of the second paragraph of Article 1 of the articles of incorporation so as to read:

«The registered office is established in Capellen.»

2.- Transfer of the registered office to Capellen.

3.- Amendment of the Article 8 of the articles of incorporation so as to read as follows:

«The annual general meeting shall be held in Capellen at the registered office or on such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of June at 1.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.»

4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to amend the second paragraph of article 1 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 1. second paragraph.** The registered office is established in Capellen.»

*Second resolution*

The meeting decides to transfer the registered office from Luxembourg, to L-8308 Capellen, Parc d'Activitiés Capellen, 38.

*Third resolution*

The meeting decides to amend article 8 of the Articles of Incorporation as follows:

«The annual general meeting shall be held in Capellen at the registered office or on such other place as indicated in the convening notices on the last Monday of June at 1.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POLMA 1 S.A., une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 24 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1297 du 5 juillet 2006 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Lansac, employé privé, avec adresse professionnelle à Capellen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification du deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Capellen.»

2.- Transfert du siège social à Capellen.

3.- Modification de l'article 8 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures à Capellen, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

4.- Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup> . deuxième alinéa.** Le siège social est établi à Capellen.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-8308 Capellen, Parc d'Activités Capellen, 38.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts comme suit:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier lundi du mois de juin de chaque année à 13.00 heures à Capellen, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: O. Lansac, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, Relation: LAC/2008/7269. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008034491/242/119.

(080036796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Live S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. BE4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 3 mars 2008.

H. Beck

*Notaire*

Référence de publication: 2008034451/201/13.

(080036074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Racel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 110.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034453/5770/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06439. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Racel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 110.544.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034454/5770/12.

(080035929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**International Chemical Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 91.972.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008034455/5770/12.

(080035966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Mat & Kam GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 108.616.

In the year two thousand and eight, on the eleventh day of January.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Dariusz Jerzy Krajewski, businessman, born in Chelm (Poland), on April 21, 1967, residing professionally at Quartiere La Squancia 23, CH-6912 Pazallo, Switzerland,

duly represented by Mrs Agnieszka Jeske, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting in her above mentioned capacity, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person is the sole member of the company MAT & KAM GMBH, a limited liability company having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Com-

panies Register (R.C.S. Luxembourg) under the number B 108616, incorporated by a deed received by the notary Léon Thomas known as Tom Metzler, residing in Luxembourg-Bonnevoie, on June 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 1145, dated November 4, 2005 (hereinafter referred to as «the Company»), these articles of association having been amended for the last time pursuant a deed received by the same notary Tom Metzler on November 24, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 497 on March 8, 2006.

The sole member, represented as here above stated, has requested the notary public to act the following resolutions that he takes in his capacity as sole member of the Company:

*First resolution*

The sole member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) represented by 4,000 (four thousand) units of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to the amount of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros) represented by 8,000 (eight thousand) units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, by the issue of 4,000 (four thousand) additional units of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing ones.

*Second resolution*

The sole member resolves that the Company issues 4,000 (four thousand) additional units of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each having the same rights and obligations as the existing ones.

The sole member declares subscribing to the 4,000 (four thousand) newly issued units of a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing ones, for an aggregate value of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) and to make payment in full for such new corporate units by a contribution in cash amounting to EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros).

It results from a bank certificate that the amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) is at the Company's disposal.

The sole member of the Company formally acknowledges the availability of the aggregate amount of EUR 100,000.- (one hundred thousand Euros) to the Company.

*Third resolution*

The sole member resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above capital increase.

Consequently, article 5 of the articles of association of the Company shall henceforth be read as follows:

«The subscribed capital is set at EUR 200,000.- (two hundred thousand Euros) represented by 8,000 (eight thousand) units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, which have been entirely subscribed and fully paid in.»

*Declarations, costs, evaluation*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately two thousand three hundred Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

**Es folgt die deutsche Fassung der Urkunde:**

Im Jahre zweitausendacht, am elften Januar.

Vor dem unterzeichneten Maître Jean Seckler, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Dariusz Jerzy Krajewski, Geschäftsmann, geboren in Chelm (Polen) am 21. April 1967, wohnhaft in Quartiere La Squancia 23, CH-6912 Pazallo, Schweiz,

hier vertreten durch Frau Agnieszka Jeske, Juristin, beruflich wohnhaft in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach ne varietur Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Person, vertreten wie vorgenannt, ist der einzige Gesellschafter der Gesellschaft MAT & KAM GMBH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2320 Luxemburg, 69, boulevard de la Pétrusse, beim Handels- und Gesellschaftsregister (H.R. Luxemburg) unter der Nummer B 108616 eingetragen, gegründet gemäß Urkunde aufgenom-

men durch den in Luxemburg-Bonneweg residierenden Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler am 15. Juni 2005, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 1145 vom 4. November 2005, diese Statuten wurden das letzte Mal abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den selben Notar Tom Metzler am 24. November 2005, veröffentlicht im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C, Nummer 497 vom 8. März 2006 (nachfolgend «die Gesellschaft»).

Der einzige Gesellschafter, vertreten wie vorbenannt, ersucht den unterzeichneten Notar, folgende Beschlüsse, die er in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter nimmt, aufzunehmen:

#### *Erster Beschluss*

Der einzige Gesellschafter beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um den Betrag von EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) zu erhöhen, um es von seinem aktuellen Betrag von EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) eingeteilt in 4.000 (viertausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) auf EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) eingeteilt in 8.000 (achttausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro) zu bringen, mittels Ausgabe von 4.000 (viertausend) neuen Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile.

#### *Zweiter Beschluss*

Der einzige Gesellschafter beschließt, 4.000 (viertausend) neue Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile, auszugeben.

Der einzige Gesellschafter erklärt, die 4.000 (viertausend) neuen Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche die gleichen Rechte und Pflichten haben, wie die bestehenden Geschäftsanteile, zu einem Gesamtwert von EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) zu zeichnen und diese neuen Geschäftsanteile vollständig durch Bareinzahlung eines Betrags über EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) einzuzahlen.

Es geht aus einer Bankbescheinigung hervor, dass der Betrag über EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) zur Verfügung der Gesellschaft steht.

Der einzige Gesellschafter erklärt ausdrücklich, dass der Betrag über EUR 100.000,- (einhunderttausend Euro) zur Verfügung der Gesellschaft steht.

#### *Dritter Beschluss*

Der einzige Gesellschafter beschließt, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, um der gemäß der vorgeannten Beschlüsse erfolgten Kapitalerhöhung Rechnung zu tragen.

Daraufhin, wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft nunmehr folgenden Wortlaut haben:

«Das gezeichnete Kapital ist festgesetzt auf EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) eingeteilt in 8.000 (achttausend) Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche voll gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.»

#### *Erklärungen, Kosten, Bewertungen*

Der Betrag der Kosten, Gebühren, Honorare und Ausgaben zu Lasten der Gesellschaft infolge der gegenwärtigen Kapitalerhöhung wird auf zweitausenddreihundert Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt, dass auf Wunsch des Erschienenen, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; gemäss dem Wunsch des gleichen Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, mit dem Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde an die erschienene Person, hat diese Person zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: A. Jeske, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 2008. Relation GRE/2008/397. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Junglinster, den 3. März 2008

J. Seckler.

Référence de publication: 2008034523/231/124.

(080036210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Transport Poncelet S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 106.580.

—  
*Convention de cession de parts sociales*

Entre le soussigné

Mme Debyser Marleen, née le 25 juin 1961 et domiciliée à Chemin des Auges, n° 2, B-5580 Rochefort ci-après dénommée le «Cédant»,

détenteur de 50 parts sociales de la société TRANSPORT PONCELET S. à r.l. avec siège social à L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg

d'une part,

et Poncelet Jean-Pol, né le 11 juin 1963 et domicilié à Chemin des Auges, n° 2, B-5580 Rochefort ci-après dénommé le «Cessionnaire»

d'autre part.

Le Cessionnaire souhaite acquérir 50 parts de la société TRANSPORT PONCELET S. à r.l. et le cédant est disposé à lui céder les parts. Le cédant garantit que cette cession a été soumise à l'approbation du propriétaire du solde des parts de la société et que celui-ci donne son agrément pour cette cession.

Il a été convenu ce qui suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Cession de parts sociales.** Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte, 50 parts de la société (soit 50%) aux conditions et suivant les modalités de la présente convention de cession de parts.

Le cédant garantit être pleinement propriétaire des parts visées ci-dessus, objet de la présente convention, qu'ils sont à la libre disposition et que celles-ci ne sont grevées d'aucune sûreté, de droit de préemption ou d'aucune restriction quelconque à leur libre négociabilité et s'engage à faire en sorte que ces caractéristiques soient maintenues jusqu'à complet paiement du prix conformément à l'article 2 de la présente convention.

**Art. 2. Prix et modalités de paiement.** Le prix forfaitaire global des cessions de parts telles que visées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente convention est fixé à la somme de EUR 18.750,- (dix-huit mille sept cent cinquante euros). Le paiement s'effectuera par chèque bancaire ou en espèce par le Cessionnaire au Cédant, qui leur donnera bonne et valable quittance.

Le prix convenu par les parties s'entend frais et taxes éventuelles non comprises, ce qui exclut notamment la prise en charge par le Cédant des droits d'enregistrement et des honoraires et frais en rapport avec la cession des parts.

**Art. 3. Transfert des Parts.**

3.1 A partir du paiement complet, le Cessionnaire est propriétaire des parts et dispose de l'ensemble des droits sociaux attachés à la qualité d'associé.

3.2 Les risques sont à charge du Cessionnaire à compter de la signature de la présente convention.

**Art. 4. Conditions résolutoires.**

4.1 Seront de seule responsabilité du Cessionnaire en sa qualité d'associé de la S.à r.l. qui payera avec les fonds propres de la S.à r.l.

4.1.1 Toutes éventuelles dettes, de quelque nature qu'elles soient, contractées par la Société antérieurement à la signature de la présente convention, et notamment;

4.1.1.2 Les dettes fiscales et charges de Sécurité Sociale, les encours fournisseurs et les frais à payer connus;

4.1.2 Toutes les dettes futures contractées avant le transfert de propriété définitif devenant exigible après le transfert des parts;

4.1.3 Les engagements découlant du CONTRAT DE BAIL et ses avenants;

4.1.4 Les engagements de caution indivisible et solidaire signés entre d'une part les associés de TRANSPORT PONCELET S. à r.l. et d'autre part les organismes bancaires et/ou les sociétés de leasing.

**Art. 5. Autorisation d'établissement.**

5.1 Le Cessionnaire est conscient que l'autorisation d'établissement détenue par la société reste valable, puisque le gérant de la société ne change pas.

**Art. 6. Frais.** Tous les frais et les droits d'enregistrement relatifs aux cessions de parts respectives sont à charge exclusive du Cessionnaire.

**Art. 7. Clause de disjonction.**

7.1 Si une stipulation prévue à la présente convention devait être contraire à une disposition impérative ou d'ordre public ou encore si une stipulation demeure sans effet pour quelque autre raison, une stipulation nulle et sans effet ne pourra en aucun cas affecter la validité des autres dispositions de la présente convention.

7.2 La stipulation nulle et sans effet sera remplacée, pour autant que possible, par une disposition opérante préservant l'économie contractuelle en reflétant l'esprit initial qui se trouve à la base du présent contrat.

**Art. 8. Exécution de bonne foi.**

8.1 La présente convention reflète l'accord plein et entier des parties. Le Cédant et le Cessionnaire confirment que la présente convention de cession de parts sociales leur tient de loi et ils s'engagent, conformément à l'article 1134 du Code civil, à l'exécuter de bonne foi.

8.2 La présente convention annule et remplace toute convention écrite et/ou verbale conclue antérieurement.

**Art. 9. Loi applicable et attribution de juridiction.**

9.1 La présente convention est régie par le droit luxembourgeois.

9.2 Tous litiges y relatifs seront de la seule compétence des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Diekirch.

Fait à Marnach, le 4 janvier 2008, en deux originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un.

Signature / Signature

Cédant / Cessionnaire

Référence de publication: 2008034456/591/71.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00138. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Elemental Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 136.778.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh day of February.

Before us Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Max Mayer, employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered under private seal on February 27, 2008.

Said proxy after having been initialed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached by the present deed.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company {société à responsabilité limitée} which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the «Connected Companies»). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name ELEMENTAL Sarl.

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euro (12.500 EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125 EUR) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers who need not to be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a Conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2008.

#### *Subscription - payment*

The share quotas have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500 EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500 EUR).

#### *Resolutions of the sole partner*

1) The company will be administered by one manager:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept février.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 27 février 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination ELEMENTAL Sarl.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125 EUR) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé (s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Souscription - libération*

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (1.500 EUR).

#### *Décisions de l'associé unique*

1) La société est administrée par un gérant:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée. La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008. Relation: LAC/2008/8707. - Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 mars 2008.

P. Decker.

Référence de publication: 2008035110/206/307.

(080037084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2008.

**Lubrifiants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.956.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 12 février 2008*

Le mandat de commissaire de Mme Reiff Edith, née le 13 février 1968, domiciliée à L-9713 Clervaux, 1, Montée de l'Abbaye, est renouvelé. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de l'année 2012.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2008034458/591/15.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00151. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080035763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Petroliana (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034459/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00137. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080035723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Worldstar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.044.

In the year two thousand and eight, on the sixth day of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Jozef Biegaj, company director, born in Chlewiska (Poland), on March 15, 1957, residing at ul Ignuta 73, 54-151 Wroclaw (Poland), and

Mr Grzegorz Dzik, company director, born in Klodzko (Poland), on March 15, 1960, residing at ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Poland),

represented by Mr Alain Thill, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the notary and the proxies holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing parties, through their attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing parties are the sole present partners of the private limited company (société à responsabilité limitée) WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l., with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, RCS Luxembourg Number B 136.044, incorporated by deed of the undersigned notary, on January 11, 2008, not yet published in the Mémorial C, and that the appearing parties have taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The appearing parties decide to increase the corporate capital to the extent of two million two hundred and twenty thousand Euro (EUR 2,220,000.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two million two hundred thirty-two thousand and five hundred Euro (EUR 2,232,500.-) by the issue of

forty-four thousand and four hundred (44,400) new sharequotas with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

#### *Subscription - Payment*

The forty-four thousand and four hundred (44,400) new sharequotas are subscribed as follows:

- Twenty-five thousand two hundred and nineteen (25,219) new sharequotas are subscribed by Mr Grzegorz Dzik, prenamed, and are fully paid by contribution in cash of one million two hundred sixty thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 1,260,950.-).

- Nineteen thousand one hundred and eighty one (19,181) new sharequotas are subscribed by Mr. Jozef Biegaj, prenamed, and are fully paid by contribution in cash of nine hundred fifty-nine thousand and fifty Euro (EUR 959,050.-).

The amount of two million two hundred and twenty thousand Euro (EUR 2,220,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Both subscribers are represented by Mr Alain Thill, prenamed.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing parties decide to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

« **Art. 6. first paragraph.** The corporate capital is set at two million two hundred thirty-two thousand and five hundred Euro (EUR 2,232,500.-) divided into forty four thousand six hundred and fifty (44,650) sharequotas of fifty Euro (EUR 50.-) each.»

#### *Third resolution*

The appearing parties decide to give discharge to the resigning manager, Mr Paul Marx, for the performance of his mandate.

#### *Fourth resolution*

The appearing parties decide to increase the number of managers from 1 to 4.

#### *Fifth resolution*

The appearing parties decide to appoint Mr Grzegorz Dzik, pre-named, and Mr Jozef Biegaj, prenamed, as A managers for an unlimited period.

#### *Sixth resolution*

The appearing parties decide to appoint Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr Philippe Toussaint, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as B managers for an unlimited period.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately 12,600.- EUR.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le six février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

Monsieur Jozef Biegaj, administrateurs de sociétés, né à Chlewiska (Pologne), le 15 mars 1957, résidant à ul Ignuta 73, 54-151 Wroclaw (Pologne), et

Monsieur Grzegorz Dzik, administrateurs de sociétés, né à Klodzko (Pologne), le 15 mars 1960, résidant à ul Bednarska 12/6, 54-134 Wroclaw (Pologne),

représentés par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le notaire et le mandataire, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée WORLDSTAR INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Numéro RCS B 136.044, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 11 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, et que les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

Les comparants décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent vingt mille Euros (EUR 2.220.000,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à deux millions deux cent trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.232.500,-) par l'émission de quarante-quatre mille quatre cents (44.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Les quarante-quatre mille quatre cents (44.400) parts sociales nouvelle: sont souscrites comme suit:

- Vingt-cinq mille deux cent dix-neuf (25.219) parts sociales nouvelles sont souscrites par M. Grzegorz Dzik, prénommé, et libérées intégralement par apport en espèces de un million deux cent soixante mille neuf cent cinquante Euros (EUR 1.260.950,-).

- Dix-neuf mille cent quatre-vingt-une (19.181) parts sociales nouvelles sont souscrites par M. Jozef Biegaj, prénommé, et libérées intégralement par apport en espèces de neuf cent cinquante-neuf mille cinquante Euros (EUR 959.050,-).

La somme de deux millions deux cent vingt mille Euros (EUR 2.220.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les deux souscripteurs sont représentés par Monsieur Alain Thill, prénommé.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, les comparants décident de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. premier alinéa.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent trente-deux mille cinq cents Euros (EUR 2.232.500,-) représenté par quarante-quatre mille six cent cinquante (44.650) parts sociales de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.».

#### *Troisième résolution*

Les comparants décident de donner décharge au gérant démissionnaire, Monsieur Paul MARX, pour l'exercice de son mandat.

#### *Quatrième résolution*

Les comparants décident d'augmenter le nombre des gérants de 1 à 4.

#### *Cinquième résolution*

Les comparants décident de nommer Monsieur Grzegorz Dzik, prénommé, et Monsieur Jozef Biegaj, prénommé, comme gérants A pour une durée indéterminée.

#### *Sixième résolution*

Les comparants décident de nommer Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme gérants B pour une durée indéterminée.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 12.600,- EUR.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 février 2008, Relation GRE/2008/726. — Reçu 11.100 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008034528/231/135.

(080036328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Orly Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 9, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 93.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034464/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00142. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Red & Black Topco 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 240.845,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 128.129.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of February.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

RED & BLACK HOLDCO 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 129356,

here represented by Mr Raymond Thill, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of RED & BLACK TOPCO 2 S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128129, incorporated by a deed drawn up by the notary Martine Schaeffer on 23 May 2007 and whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 July 2007, number 1418, page 68018 (the «Company»).

The articles of association of the Company (the «Articles») have been amended for the last time by a deed drawn up by the pre-named notary on 23 January 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

The share capital of the Company is fixed at two hundred forty one thousand two hundred fifty nine Euro (EUR 241,259.-) represented by two hundred forty one thousand two hundred fifty nine (241,259) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The appearing party representing the whole issued share capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to reduce the Company's share capital by an amount of four hundred fourteen Euros (EUR 414.-), so as to bring the share capital from two hundred forty one thousand two hundred fifty nine Euro (EUR 241,259.-) down to two hundred forty thousand eight hundred forty five Euro (EUR 240,845.-) by cancellation of four hundred fourteen (414) shares having each a par value of one Euro (EUR 1.-) currently held by the Sole Shareholder, RED & BLACK HOLDCO 2 S.à r.l., and reimbursement of four hundred fourteen Euros (EUR 414.-) to the Sole Shareholder.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the Sole Shareholder to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company. The effective reimbursement to the shareholders cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 §1 of the Articles, which shall now read as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is set at two hundred forty thousand eight hundred forty five Euro (EUR 240,845.-) represented by two hundred forty thousand eight hundred forty-five (240,845) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.»

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty (1,250.-) Euro.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed, including its attachment, is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

A comparu:

RED & BLACK HOLDCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 129356,

ici représenté par monsieur Raymond Thill, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui signée ne varietur par la personne comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant l'associé unique de RED & BLACK TOPCO 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128129, constituée en vertu d'un acte du notaire Martine Schaeffer en date du 23 mai 2007, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 juillet 2007, numéro 1418, page 68018 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte établi par le notaire précité le 23 janvier 2008, n'étant pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante et un mille deux cent cinquante neuf Euro (EUR 241.259,-) représenté par deux cent quarante et un mille deux cent cinquante neuf (241.259) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La partie comparante représentant la totalité du capital social requiert le notaire de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de quatre cent quatorze euros (EUR 414) afin de le porter de son montant actuel de deux cent quarante et un mille deux cent cinquante neuf euros (EUR 241.259,-) à deux cent quarante mille huit cent quarante cinq euros (EUR 240.845,-), par l'annulation de quatre cent quatorze (414) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) actuellement détenues par l'Associé Unique, RED & BLACK HOLDCO 2 S.à r.l., et le remboursement de quatre cent quatorze euros (EUR 414,-) à l'Associé Unique.

Délai de remboursement: Le notaire instrumentant a attiré l'attention de l'Associé Unique sur les dispositions de l'article 69 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales établissant une protection légale en faveur des créanciers éventuels de la Société. Le remboursement effectif des associés ne peut pas être fait librement et sans recours avant 30 (trente) jours suivant la publication du présent acte au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association,

#### Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 §1 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante mille huit cent quarante cinq euros (EUR 240.845,-) représenté par deux cent quarante mille huit cent quarante cinq (240.845) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et de résidence, ledit comparant ainsi que le notaire ont signé le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, LAC/2008/8512. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008034466/5770/110.

(080036540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Trading (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 68, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 82.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034467/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00143. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**MSR Luxoil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 71, Gruss Stross.

R.C.S. Luxembourg B 99.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034468/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00144. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

**Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.707.

*Extrait de la résolution du Conseil de gérance de la Société*

Le Conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de 4A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2008.

Luxembourg, le 25 février 2008.

TRAVELPORT INVESTOR (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008034642/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2008, réf. LSO-CO01221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Valpi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 100.947.

—  
*Extrait du conseil d'administration du 15 février 2008*

*Changement de siège social*

Le siège social est transféré au 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, et ce à compter du 15 février 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Référence de publication: 2008034647/2374/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080036599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

**Gores Broadband (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 134.953.

—  
In the year two thousand and eight, on the twenty-third of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GORES BROADBAND HOLDINGS, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle 19808, Delaware, United States of America, registered with the Secretary's Office of the State of Delaware under number 3626265 (the Sole Shareholder), here represented by Ms Mélanie Sauvage, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22nd January 2008.

Such proxy, after having been signed *in variatur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- GORES BROADBAND HOLDINGS, LLC is the sole shareholder of GORES BROADBAND (LUXEMBOURG) S. à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on November 27, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),
- the articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 17, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and
- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create ten classes of shares (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J), and further decides to reclassify the five hundred (500) existing shares issued upon the Company's incorporation as five hundred (500) Class A shares having the rights and obligations attached thereto following the amendment of the Articles.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thirty-seven thousand and five hundred euro (EUR 237,500.-) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) by the creation and issuance of five hundred (500) Class A shares, one thousand (1,000) Class B shares, one thousand (1,000) Class C, one thousand (1,000) Class D shares, one thousand (1,000) Class E shares, one thousand (1,000) Class F shares, one thousand (1,000) Class G shares, one thousand (1,000) Class H shares, one thousand (1,000) Class I shares and one thousand (1,000) Class J shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

#### *Intervention - subscription - payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to five hundred (500) Class A shares, one thousand (1,000) Class B shares, one thousand (1,000) Class C shares one thousand (1,000), one thousand (1,000) Class E shares, one thousand (1,000) Class F shares, one thousand (1,000) Class G shares, one thousand (1,000) Class H shares, one hundred and sixty (1,000) Class I shares and one thousand (1,000) Class J and to have them fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of two hundred and thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 237,500.-).

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Fourth resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

#### « **Art. 6.**

6.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000.-) divided into:

one thousand (1,000) Class A shares,  
one thousand (1,000) Class B shares,  
one thousand (1,000) Class C shares,  
one thousand (1,000) Class D shares,  
one thousand (1,000) Class E shares,  
one thousand (1,000) Class F shares,  
one thousand (1,000) Class G shares,  
one thousand (1,000) Class H shares,  
one thousand (1,000) Class I shares, and  
one thousand (1,000) Class J shares

each share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and with such rights and obligations as set out in the present Articles.

6.2 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

6.3 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares (in the order provided for in article 6.2, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

6.3.A The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

6.3.B The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

6.3.C Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.»

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 12 of the Articles which shall henceforth read as follows:

« **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of A managers and B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of one A manager and one B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members, including one B manager, are present or represented.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.»

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder decides to amend article 17 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

#### « **Art. 17.**

17.1 Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.

17.2 The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.3. The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

17.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

17.5 The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or as the case may be the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or as the case may be the board of managers. The manager or as the case may be the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

17.6 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

(i) an amount equal to 0.25% of the nominal value of each share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

(ii) the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class A shares are in existence)».

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder decides to create an article 20 in the Articles, which will henceforth have the following wording:

#### « **Art. 20.**

**Available Amount** Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

**Interim Accounts** Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

**Interim Account Date** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.»

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GORES BROADBAND HOLDINGS, LLC, une société de droit de L'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle 19808, Delaware, Etats-Unis d'Amerique, inscrite auprès des services du Secrétaire d'Etats du Delaware sous le numéro 3626265 (l'Associé Unique), ici représentée par Mélanie Sauvage, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- GORES BROADBAND HOLDINGS, LLC est l'associée unique de GORES BROADBAND (LUXEMBOURG) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société);

- Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 17 décembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de créer dix classes de parts sociales (A, B, C, D, E, F, G, H, I, J) et décide par ailleurs de reclasser les cinq cents (500) parts sociales existantes émises à la constitution de la Société en cinq cents (500) parts sociales de classe A ayant les droits et obligations y attachés après la modification des Statuts.

#### Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent trente sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,-) par la création et l'émission de cinq cents (500) parts sociales de classe A, mille (1.000) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales de classe C, mille (1.000) de parts sociales de classe D, mille (1.000) parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe F, mille (1.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, mille (1.000) parts sociales de classe I et mille (1.000) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération de l'augmentation de capital comme suit:

#### *Intervention - souscription - libération*

Sur ces faits, l'Associé Unique déclare souscrire aux cinq cents (500) parts sociales de classe A, mille (1.000) parts sociales de classe B, mille (1.000) parts sociales de classe C, mille (1.000) parts sociales de classe D, parts sociales de classe E, mille (1.000) parts sociales de classe F, mille (1.000) parts sociales de classe G, mille (1.000) parts sociales de classe H, mille (1.000) parts sociales de classe I et mille (1.000) parts sociales de classe J et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 237.500,-).

Les documents justifiant la souscription et le paiement ont été fournis au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.**

6.1. Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000) divisé en:

mille (1.000) parts sociales de classe A,  
mille (1.000) parts sociales de classe B,  
mille (1.000) parts sociales de classe C,  
mille (1.000) parts sociales de classe D,  
mille (1.000) parts sociales de classe E,  
mille (1.000) parts sociales de classe F,  
mille (1.000) parts sociales de classe G,  
mille (1.000) parts sociales de classe H,  
mille (1.000) parts sociales de classe I, et  
mille (1.000) parts sociales de classe J

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et les droits et obligations comme prévus dans les présents Statuts.

6.2. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (débutant avec la classe J).

6.3. Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales dans l'ordre établi à l'article 6.2, une telle classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

6.3.A. La Valeur d'Annulation par part sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales à être rachetée et annulée.

6.3.B. Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des classes J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

6.3.C. A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la Valeur d'Annulation par part sociale sera due et payable par la Société.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si une majorité de ses membres, incluant un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.»

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### « **Art. 17.**

17.1. Sur le bénéfice net, il sera affecté cinq pour cent (5%) sur le compte réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

17.2. Le solde sera distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés conformément aux provisions établies ci-après.

17.3. Les associés peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base des comptes sociaux préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour la distributions, étant entendu que le montant devant être distribué ne pourra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés par les profits reportés et réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à une réserve devant être établie par la loi, conformément avec les dispositions établies ci-après.

17.4. Le compte prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés conformément aux dispositions établies ci-après. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission au compte réserve légale.

17.5. Les dividendes déclarés peuvent être payés en toutes devises choisies par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance et pourront être payés en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance. Le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance peut prendre une décision finale quand aux cours applicable pour traduire les montants des dividendes en le devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé pour une part sociale pendant cinq ans, ne pourra par la suite plus être réclamé par le propriétaire d'une telle part sociale, sera perdu pour celui-ci, et reviendra à la Société. Aucun intérêt de sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés, qui seront détenues par la Société pour le compte des détenteurs des parts sociales.

17.6. En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être allouée et payée comme suit:

(i) un montant équivalent à 0,25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale tous les associés au pro rata de leurs parts sociales sans égard à la classe, puis

(ii) le solde du montant total distribué sera alloué en son intégralité aux détenteurs de la dernière classe dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple, en premier les parts sociales de classe J, puis si aucune part sociale de classe J n'existe, les parts sociales de classe I et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des parts sociales de classe A qui existent).»

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide de créer un article 20 dans les Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

#### « **Art. 20.**

**Montant Disponible** Signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (Incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve (s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD= Montant Disponible

PN= Profits Nets (incluant les profits reportés)

P= toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée P= pertes (incluant les pertes reportées) RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la bi ou des Statuts.

**Comptes Intérimaires** Signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

**Date des Comptes intérimaires** Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.»

#### Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Sauvage, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, LAC/2008/4384. — Reçu 1.187,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008034469/5770/338.

(080036543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2008.

#### **Lubrifiants (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 21, rue de Marbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034471/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00146. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

#### **Cegelix S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9227 Diekirch, 11, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 94.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034472/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 20 février 2008, réf. DSO-CN00147. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080035662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

#### **Bâloise Fund Invest Advico, Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 78.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 29 février 2008.

BALOISE FUND INVEST ADVICO

A. Bredimus

Administrateur

Référence de publication: 2008034474/1319/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2008, réf. LSO-CN07784. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Anna Chromy Foundation Holding S.A., Société anonyme holding.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 91.529.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2008034476/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN01773. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Copia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 23, Am Gronn.

R.C.S. Luxembourg B 95.752.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2008.

S. Paché.

Référence de publication: 2008034484/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 février 2008, réf. LSO-CN08223. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Russian Mortgage Backed Securities 2006-1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008034509/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00554. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**E.P.M. European Portfolio Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.089.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008034516/816/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02031. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Misys International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.354.

Le bilan au 31 mai 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008034515/275/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00014. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Energie Financement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.466.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008034503/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00559. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---

**Harvest Clo II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 106.360.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008034511/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00551. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080035843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2008.

---